

PIÈCES N°3 / Annexes techniques et servitudes modifiées

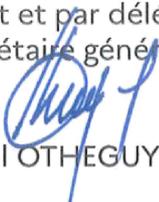
- 3-1. Servitudes d'utilité publique
- 3-2. Réseau d'eau potable
- 3-3. Réseau d'assainissement (zonage pluvial et réseau d'assainissement)
- 3-4. Annexe bruit
- 3-6. Plan d'Exposition au Bruit
- 3-7. Zones de Prémption
- 3-8. Déchets
- 3-9. Règlement Local de Publicité*
- 3-10. Réseau de Chaleur
- 3-11. Plan des risques de mouvements de terrain
- 3-12. Atlas des zones inondables de la vallée de l'Erdre

**Ne sont présentées que les pièces du règlement concernant la ville de Nantes*

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2023/BPEF/124
en date du 6 décembre 2023

A Nantes, le 6 décembre 2023

Le PREFET
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pascal OTHEGUY